AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-6-73 543108

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE

(ARDENNES, AUBE, HAUTE MARNE, MARNE)

Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51100-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

Abonnement annuel : 30 F.

SUPPLEMENT N° 3 AU BULLETIN n° 153 de JUIN 1973

n° 17 / 27 juin 1973

ARBRES FRUITIERS

Tavelure du pommier - Les risques de contaminations par ascospores sont pratiquement terminés. Dans les vergers sains il est possible d'espacer les traitements d'ici la récolte. Par contre dans les vergers où des taches existent, il y a lieu de se montrer vigilant; les arbres devront être protégés avant toute période humide. En cas de contaminations possibles (mauvaises protections préventives - pluies de longue durée), il est recommandé d'intervenir après la contamination à l'aide d'un fongicide à action dite "curative".

Carpocapse des pommes - En nature, les sorties de papillons continuent; les captures les plus importantes ont été faites le 19 et 26 juin. Une nouvelle protection est recommandée entre le 5 et le 10 juillet, en tous secteurs. Tenir compte de la rémanence du dernier traitement.

Capua ou Tordeuse de la pelure - Dans les seuls vergers où ce parasite existe, intervenir dans les premiers jours de juillet à l'aide d'un insecticide à base de Azinphos, Mévinphos, Trichlorfon, Phosmet, Methomyl ....

Observations : Il est conseillé d'effectuer tous les traitements en dehors des heures chaudes, de préférence en fin de journée.

GRANDE CULTURE

Tordeuse du pois - Sur toutes les cultures de pois, même sur les variétés hâtives ayant passé le stade de la floraison, il est conseillé de réaliser une seconde application insecticide pour le 2 juillet.

Il est rappelé que sur les cultures de pois en pleine floraison il ne doit être mis en oeuvre que des insecticides reconnus non dangereux pour les abeilles.

Cette même prescription vise également les cultures n'étant pas à ce stade de végétation, mais renfermant des plantes adventices en fleurs.

Mildiou de la pomme de terre - Malgré les conditions climatiques peu favorables au mildiou et en raison de l'accroissement de la végétation, il est conseillé de renouveler la protection sur les cultures à arracher ou à défaner après le 10 juillet et dans lesquelles des taches ont été remarquées à partir du 8 juin.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

H. de MEIRLEIRE et A. GODIN

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire CHAMPAGNE,

J. DELATTRE

P 23

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX